Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 29 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DFPE 147 Subventions (193 683 euros), avenant n° 1 et convention avec l'association « La Planète des Enfants » (14e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association « La Planète des Enfants » ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 8 novembre 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention et une convention, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association, " La Planète des Enfants » ayant son siège social 6, villa Moderne (14e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 71 101 euros est allouée à l'association "La Planète des Enfants » pour sa multi-structure « La Villa des Enfants » située 6, villa Moderne PARIS 14ème, (N° Tiers Simpa : 20200 – N° Dossier : 2017_05815).

Article 3 : Une subvention de 122 582 euros est allouée à l'association " La Planète des Enfants » pour sa crèche multi-accueil « Les Fraises des Bois » située 8, passage des Taillandiers PARIS 11ème, (N° Tiers Simpa : 20200 – N° Dossier : 2017_05831).

Article 4 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO